



## BIEN EN INDIVISION 50/50 RISQUES

Par **pitounette10**, le **03/04/2009** à **15:20**

Bonjour,

Je me permets de vous adresser ce mail pour avoir un renseignement pour un gros souci. J'ai acheté avec mon ami en indivision (nous ne sommes ni mariés ni pacsés) la maison de famille de son père. Nous avons acheté la maison en 2003 à 68 000E. Sa grand-mère y habite car usufruitière de la jouissance des murs jusqu'à son décès. Nous sommes logés du coup chez les parents de mon ami.

J'ai des problèmes familiaux qui font que j'ai du subvenir aux besoins de mon père seule (il a un cancer) et aujourd'hui je suis surendettée et ai quelques soucis avec des organismes de crédit (revolving). Quels sont nos risques au niveau de la maison et que me conseillez vous de faire pour la maison. Car je peux tout envisager mais faire perdre la maison de sa famille je ne m'en relèverai pas je pense. Ca serait trop lourd à supporter. Nous travaillons dur pour pouvoir l'habiter un jour. Merci de toute votre aide.